



CAZIN PERROCHAUD
association

IEM LES 3 MOULINS

PROJET D'ETABLISSEMENT
2024-2028

Juin 2025



Sommaire

L'édito du Président	page 4
Nos missions	page 7
Le public	page 10
L'accompagnement	page 13
Qualité et bientraitance	page 27
Les professionnels	page 30

L'édito du Président

Le projet d'établissement est la déclinaison opérationnelle du projet Associatif.

L'Association Cazin Perrochaud a pour mission de répondre à des besoins identifiés sur les différents territoires mais l'essence même de cette mission, c'est d'accompagner les personnes et de favoriser leur inclusion sociale et sociétale

Au fil des pages de ce document, vous allez découvrir comment sont mises en pratique les valeurs de l'Association Cazin-Perrochaud telles qu'affirmées dans le projet associatif 2022 - 2027

Il me semble important de les rappeler :

Laïcité, Non lucrativité ; Humanisme ; Bienveillance et Solidarité.

Défendre, promouvoir, partager et appliquer ces valeurs c'est ce qui sous-tend le travail de tous les professionnels de l'établissement.

Les femmes et les hommes qui œuvrent auprès des usagers sont comme vous et moi, contrariés un jour, enjoués un autre, avec leurs joies et leurs peines...mais ils ont un point commun : la passion de leurs métiers !

Ce document, ils l'ont établi ensemble.

La lecture de ce projet vous fera découvrir qui ils sont, ce qu'ils font, quels sont leurs projets.

Il répond aux orientations définies par le Conseil d'Administration et en particulier la première d'entre elles : L'autodétermination ! Chaque usager doit être auteur et acteur de sa vie.

Il est donc essentiel de favoriser sa participation et celle de sa famille pour une véritable co-construction de son parcours de vie.

Ce document illustre l'attention portée aux personnes accompagnées et décrit les moyens et les actions pour que les orientations associatives se traduisent pour elles au quotidien.

Enfin, ce projet intègre la démarche Qualité. Le SMQ (Système de Management de la Qualité) permet d'assurer le suivi, le traitement des actions liées à la bienveillance, à la qualité de vie au travail et à la démarche de progrès dans tous les domaines.

C'est sur ce capital humain et ces valeurs partagées que l'Association Cazin-Perrochaud assure sa pérennité et poursuit son action depuis plus de 130 ans.

Alors je vous en souhaite bonne lecture !

Le projet d'établissement a été présenté et adopté lors du Conseil d'Administration du 25 juin 2025.

Le Président
Jean-Bernard CYFFERS

Qui sommes-nous ?

Créée en 1892 et reconnue d'Intérêt Général, l'Association intervient dans les domaines du handicap moteur chez l'enfant et l'adulte, des troubles du comportement chez l'enfant et le domaine social de la petite enfance.

480

Personnes
accompagnées



15

Etablissements
& services



450

Salariés



Nos territoires d'intervention

- ▶ Calaisis
- ▶ Bassin minier
- ▶ Boulonnais
- ▶ Montreuillois



Nos valeurs

Chacune des valeurs partagées constitue le socle de notre action, y adhérer et les respecter permet la cohérence des actions entreprises.

Laïcité

Garantir à chacun le respect de ses croyances et convictions sans aucune forme de discrimination.

Humanisme

Affirmer la valeur et la dignité de l'être humain dans le respect de la devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Non-lucrativité

Un engagement humaniste et citoyen dans une logique d'utilité publique.

Bienveillance

Reconnaître chacun pour ce qu'il est et non pour ce que l'on voudrait qu'il soit.

Solidarité

Une relation sociale équitable qui promeut le bien vivre ensemble.



NOS MISSIONS

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



Dans le cadre des missions qui lui incombent et en regard des valeurs adoptées et des textes réglementaires, le Projet d'Établissement définit un ensemble de missions principales qui guident la mise en place de chacune des actions des professionnels.

Ainsi, par une prise en charge globale, l'équipe pluridisciplinaire veille à :

Offrir :

- Un accueil axé sur le confort et le bien-être,
- Un suivi médical, rééducatif et de soins en adéquation avec ses besoins.

Favoriser :

- L'acquisition et le maintien de compétences d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- La scolarisation adaptée en fonction des besoins et évolution en interne, Unité d'Enseignement Externalisé ou inclusion dans le milieu ordinaire,
- Le développement de la personne en tant qu'individu citoyen,
- L'implication, le partenariat et les liens de l'utilisateur et de sa famille autour du Projet Personnalisé.

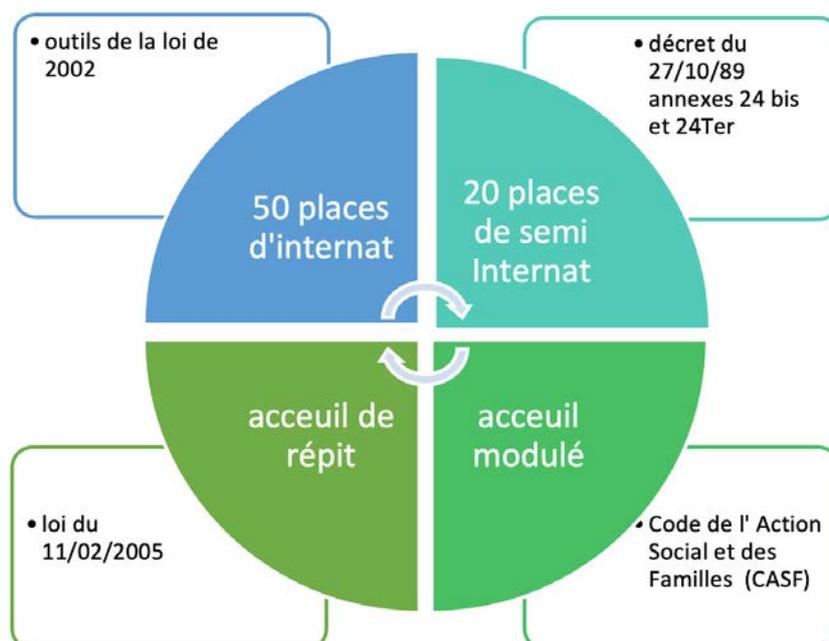
Développer la socialisation au travers d'un travail sur la communication et par la conduite d'actions concourant à l'ouverture sur l'environnement extérieur.

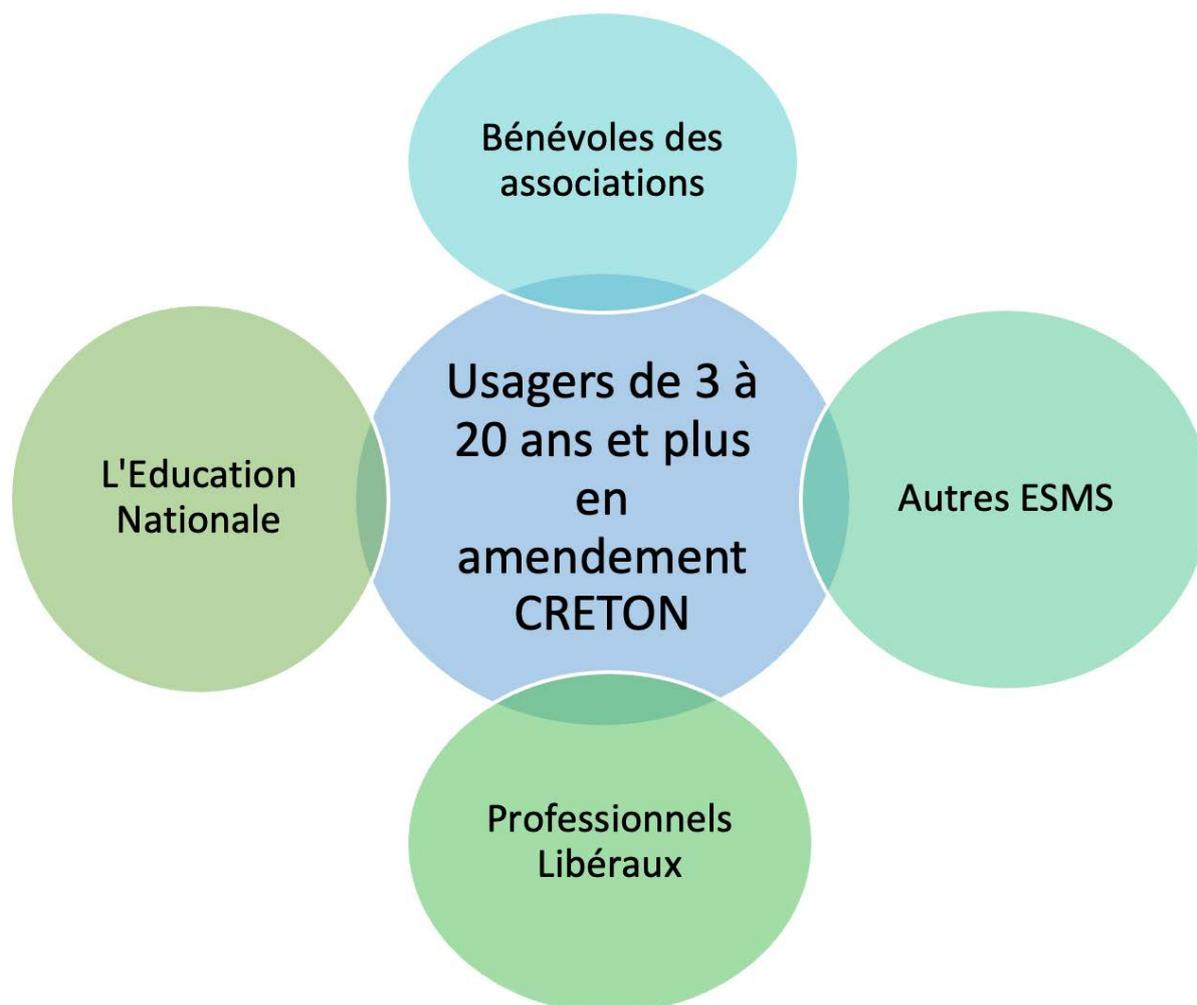
Donner de la cohérence dans le parcours de vie de l'utilisateur de son entrée dans la structure jusqu'à sa sortie.

Réglementations et agréments

L'établissement se réfère aux textes et lois du secteur de l'enfance et du médico-social qui encadrent son action et déterminent ses missions. L'établissement écrit son projet établissement en tenant compte du projet associatif, la charte associative ainsi que la convention internationale des droits de l'enfant. Les autorités de contrôle s'articulent autour de plusieurs pôles dont le médico-social avec la tarification et le contrôle des établissements pour personnes handicapées.

L'association partage avec l'ARS ce champ de responsabilité que les parties ont formalisé avec la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen. Le financement de l'établissement est assuré par une dotation globale fixée par le préfet, couverte par l'assurance maladie.





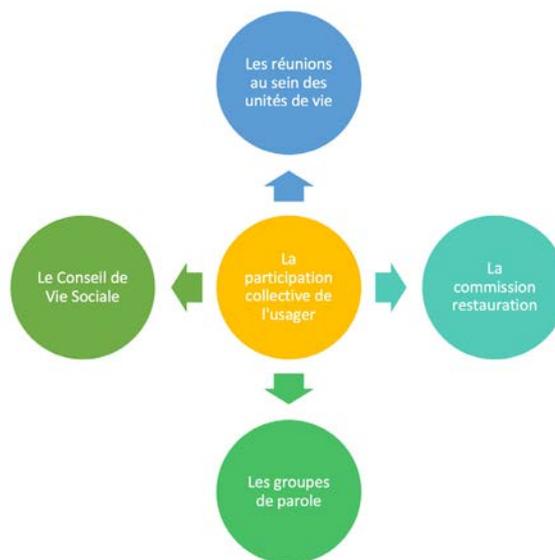
LE PUBLIC

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



3.1 Le public accueilli : caractéristiques, évolutions et parcours de vie

Enfants en situation de handicap Moteur (24 Bis)	Enfants en situation de Polyhandicap (24 Ter)
<ul style="list-style-type: none"> • Les retards du développement psychomoteur • Les maladies Neurodégénératives • Les séquelles de traumatisme crânien • les souffrances néonatales • Les accidents de la vie • Les maladies métaboliques, héréditaires, génétiques ou neuromusculaires 	<ul style="list-style-type: none"> • handicap moteur • handicap intellectuel • déficiences sensorielles • handicap relationnel (traits autistiques) • pathologies associées telles que troubles du comportement, épilepsie....)



L'établissement accueille des usagers issus de différents contextes familiaux à savoir, en couple, monoparental, divorcé ou carence socio-éducative ayant une mesure de placement sur décision de justice pour certains usagers.

Au regard de la possibilité d'accueil tout au long de l'année, la protection de l'enfance sollicite la structure pour que l'on puisse prendre en charge des enfants avec une double vulnérabilité. Cet accueil permet aux usagers d'être accueilli dans un environnement stable et sécuritaire lui apportant les soins médicaux et les prises en charges paramédicales prescrits, un accompagnement éducatif, pédagogique et psychologique pour répondre aux besoins de l'enfant.

La structure prend en considération la demande d'admission du jeune et travaille avec la famille pour permettre la meilleure intégration du jeune.

L'admission d'un usager au sein de la structure reste un moment important dans la vie de la famille de l'utilisateur et de son entourage familial. Ainsi, les professionnels accompagnent la famille dans cette transition.

L'utilisateur reste acteur de son parcours au sein de la structure. Ainsi le projet Personnalisé formalise les objectifs, les besoins et les attentes de chacun.

3.2 Expression et participation des usagers

Le projet associatif a réaffirmé son attachement à placer l'utilisateur au centre du dispositif. Ceci conforte l'établissement à garantir une place centrale à chacun d'eux et à favoriser au maximum leur expression et leur participation à la vie de l'IEM.

La participation individuelle

En dehors des réunions collectives, chaque jeune dispose de temps de parole individuel en entretiens éducatifs, psychologiques et sociaux. Ils sont organisés en fonction de ses besoins et de ses demandes.

Conformément à la loi 2002-02, il bénéficie d'un projet personnalisé. L'éducateur référent s'entretient avec le jeune afin de recueillir ses attentes et besoins favorisant par la même son expression.

En dehors de ces temps formels, le jeune peut solliciter tout membre du personnel pour une demande particulière.

Pour permettre à l'enfant en déficit de communication d'exprimer ses besoins essentiels et d'être acteur de sa vie, des moyens alternatifs d'expression sont recherchés et lui sont proposés (du simple oui/non aux pictogrammes et à la synthèse vocale, au langage signé).

Les jeunes peuvent également se rapprocher de professionnels identifiés en fonction de leurs demandes ou de leurs interrogations en tant que référent « bientraitance », « vie affective et sexuelle », sport, santé et « les interprètes » pour les enfants très jeunes ou pour ceux qui ne sont pas en capacité d'accéder à un code de communication (oral, non verbal, signé, alternatif...).

La structure a mis en place un double regard : les professionnels sont amenés à observer le jeune finement dans son quotidien pour émettre des hypothèses partagées sur ses besoins. Ces observations sont discutées avec les parents, réajustées si nécessaire et retransmises dans les différents temps d'expression institutionnalisés.

3.3 Les relations avec la famille et l'entourage

Le jeune nous est confié soit par la famille, soit par les référents sociaux. C'est généralement dans cet esprit de confiance que l'entourage affectif, familial ou tuteur nous « délègue » l'éducation, l'accompagnement thérapeutique du jeune en situation de handicap, donc ainsi reconnu et considéré comme personne vulnérable à faire grandir, à protéger en leur « absence ».

L'établissement propose aux familles et entourage des temps d'échange collectifs et/ou individuels. Ainsi vous retrouverez les différents temps d'échanges proposés par l'établissement et les professionnels :

La participation collective :

- La visite de l'établissement
- Une visite de pré admission incluant une consultation médicale : la famille évoque les attentes et les besoins de l'utilisateur
- L'admission de l'utilisateur : temps de coopération et de partage d'informations entre la famille et l'équipe pluridisciplinaire
- Le Projet Personnalisé de l'utilisateur : temps de partage et de recueil des besoins et attentes de l'utilisateur et de la famille
- La réunion d'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) temps de travail à la demande de l'équipe pédagogique en partage avec l'équipe pluridisciplinaire et la famille
- Les commissions techniques proposées par les Maisons Départementales de Solidarité réalisées 1 fois par an également
- Le conseil de vie sociale

La participation individuelle :

- Le projet Personnalisé : le référent de l'utilisateur va échanger avec le jeune sur ses souhaits et attentes
- Les rencontres individuelles avec l'enseignant spécialisé
- Des invitations aux consultations médicales au sein de la structure
- Des visites d'établissement dans le cadre de la préparation à la sortie de l'utilisateur
- La possibilité de réaliser des Visites Au Domicile (VAD)

pour obtenir des conseils d'aménagement et échanger autour du projet du jeune

- La mise à disposition du salon parents/enfants pour entretenir le lien familial avec l'utilisateur ou dans le cadre des visites médiatisées

L'entourage de l'utilisateur peut solliciter la structure ainsi que les professionnels grâce aux différents moyens mis à leur disposition. Il s'agit notamment :

- Des entretiens téléphoniques avec les professionnels pour échanger au sujet de leur enfant,
- Des visites de l'établissement ouvert aux personnes de l'entourage,
- Du cahier de liaison, des courriers, du registre des plaintes et des réclamations,
- Une communication par mail avec le personnel administratif pour répondre aux besoins de transports, à l'absence d'un utilisateur ou des informations concernant un accompagnement social.

En cas de désaccord entre la famille et l'établissement, il est possible pour la famille de recourir à une personne qualifiée par l'ARS et le Conseil Départemental. La liste des médiateurs est affichée sur les panneaux d'information au niveau de l'accueil de l'établissement.

Le retour du jeune se fait par les transports organisés par l'établissement avec des chauffeurs dépendants du service transport de l'association. Ils sont bien souvent considérés comme étant un lien avec l'établissement. Cependant, la famille est invitée à venir chercher leur enfant quand ils le souhaitent, ce qui permet un contact régulier avec l'équipe encadrante.

L'ACCOMPAGNEMENT

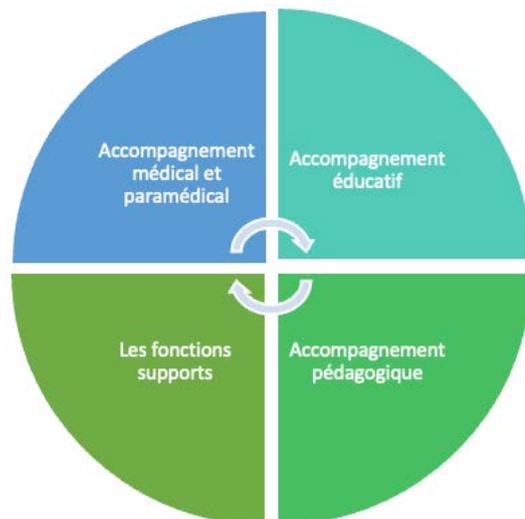
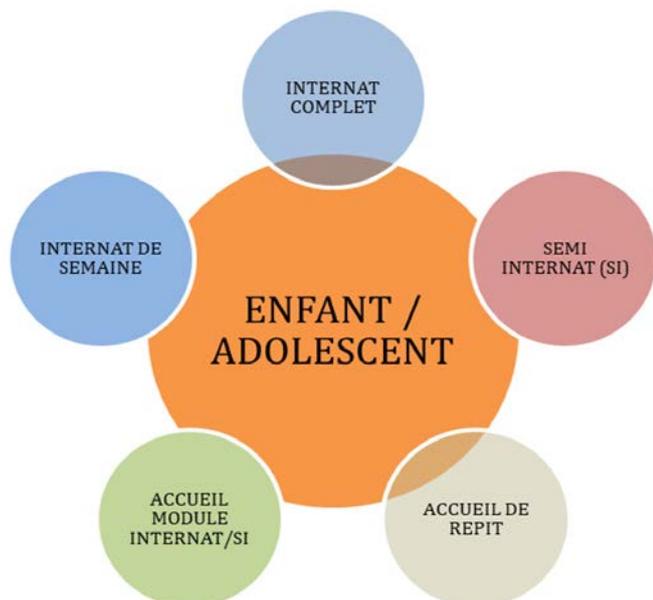
PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



4.1 L'offre de service

L'enfant en situation de handicap moteur ou de polyhandicap, peut, à tout âge, être orienté et accueilli au sein de l'IEM Les 3 Moulins.

S'offrent alors à lui, à ses parents et aux partenaires qui l'ont orienté, plusieurs possibilités d'accueil selon le schéma suivant et ce, en fonction du projet personnalisé qui est le sien :

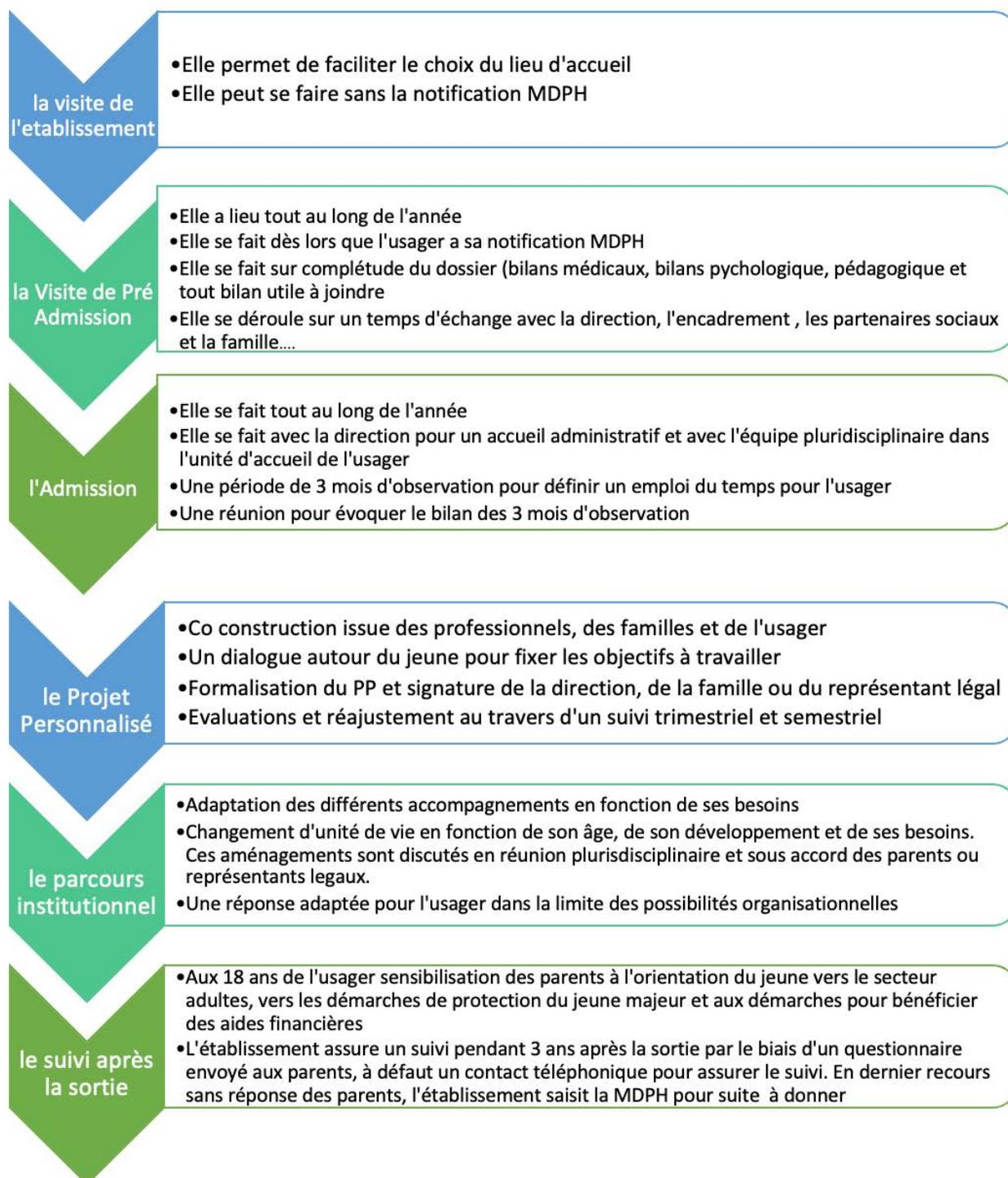


L'accueil modulé et l'accueil de répit sont des modalités offertes par l'établissement en fonction des besoins des familles et des possibilités de la structure dès lors que l'utilisateur a une notification IEM. Ces 2 modalités d'accueil répondent aux besoins des familles et des institutions telles que l'ARS.

Au-delà des modalités d'accueil, un certain nombre de professionnels va graviter autour de l'utilisateur. Ainsi, vous trouverez une cartographie des différents professionnels de jour et de nuit qui interviennent, directement ou indirectement et qui contribuent à l'accompagnement de l'utilisateur et à son bien-être au sein de la structure :

4.2 Les modalités d'admission

La structure a un schéma organisationnel qui tient en compte les outils de la loi de 2002-2 et son organisation interne. Vous trouverez ci-dessous le processus d'admission et d'accompagnement de l'utilisateur :



4.3 L'organisation interne de l'offre de service et des prestations

Quelle que soit la nature du handicap (polyhandicap, moteur), quel que soit le mode d'accueil (internat ou semi-internat) l'établissement est attentif aux souhaits et attentes de l'enfant et de sa famille et à sa qualité de vie d'enfant en établissement.

Le suivi médical et paramédical dans l'établissement est assuré par :

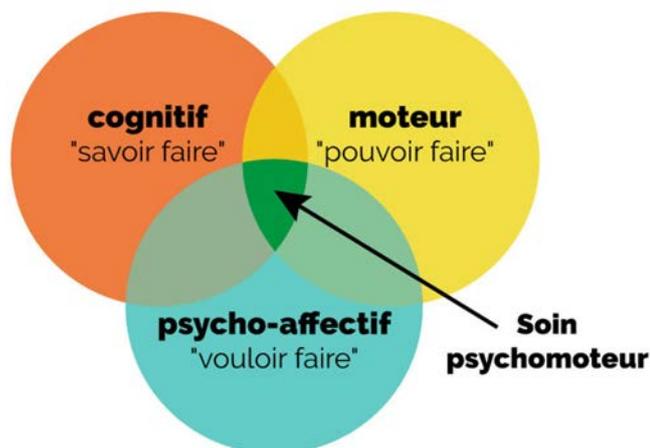
- Un médecin pédiatre et coordinateur,
- Des médecins spécialistes en rééducation fonctionnelle,
- Des médecins généralistes,
- Un cadre de santé,
- Un psychologue.
- Un Service Infirmier est en poste 24 heures/24, 365 jours/365.

Les soins et rééducations sont établis en concertation et complémentarité avec l'ensemble des professionnels.

Autant que de besoin, des spécialistes peuvent être sollicités (Chirurgien orthopédiste, Urologue, Neurologue, Cardiologue, Ophtalmologiste, ORL, appareilleurs, Dentiste, Orthoptiste, etc.).

Le service paramédical

La psychomotricité :



Le conseil National Professionnel des psychomotriciens (CNPP) définit la psychomotricité comme « un domaine des sciences humaines qui s'intéresse aux interactions entre motricités, sensorialité, cognition et psychisme dans leur

contexte émotionnel et relationnel tout au long de la vie. Elle se définit donc comme l'ensemble des phénomènes relatif à l'expression et à la régulation des événements à la fois moteurs et psychologique au niveau du corps ».

Au regard du décret de compétence Décret n° 88-659 du 6 mai 1988, « les personnes remplissant les conditions définies aux articles 2 et 3 ci-après sont habilitées accomplir, sur prescription médicale et après examen neuropsychologique du patient par le médecin les actes professionnels suivants :

- Réalisation de Bilan psychomoteur.
- Education précoce et stimulation psychomotrice.
- Rééducation des troubles du développement psychomoteur ou des désordres psychomoteurs.
- Contribution au traitement des déficiences intellectuelles, des troubles caractériels ou de la

personnalité, des troubles de la régulation émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique.

Dans le cadre de la formation continue individuelle ou collective, chacune des psychomotriciennes peut mettre en avant des formations complémentaires telles que l'accompagnateur en médiation équine, l'eau : médiation sensorielle, massage non médicalisé des pieds, des mains et de la tête, approche snoezelen, profil sensoriel de Dunn 1 et 2, leur permettant de proposer des prises en charges avec ou sans médiation.

Les professionnelles peuvent également intervenir sur des problématiques relevées par les équipes éducatives, rééducatives et pédagogiques, qu'elles soient comportementales ou liées à des difficultés d'apprentissages, pour porter des conseils.

Les psychomotriciennes travaillent en complémentarité et en pluridisciplinarité avec les autres professionnels paramédicaux, les équipes éducatives et pédagogiques

L'ergothérapie :

L'ergothérapie est une profession réglementée par le code de la santé publique de santé centrée sur la personne et s'occupant de la santé et du bien-être dans les activités. Son objectif est de permettre aux personnes de participer aux activités de la vie quotidienne. Ainsi, il travaille en prise en charge individuelle ou collective pour améliorer la capacité à s'engager dans les activités qu'ils souhaitent ou doivent faire en tenant compte de l'adaptation des activités ou de l'environnement dans laquelle l'activité doit se dérouler.

Au regard du décret de compétence Décret n° 2010-334 du 26 mars 2010, « les personnes remplissant les conditions définies aux articles 2 et 4 accomplir, sur prescription médicale les actes professionnels suivants :

- Bilan d'ergothérapie physique et fonctionnel d'autonomie ou d'évaluation des difficultés relationnelles.
- Mise en condition ariculaire.
- Suivi et application d'appareillage et d'aide technique.
- Organisation d'activité de jeux d'expression de la vie quotidienne de loisirs ou de travail.

Dans le cadre de la formation continue individuelle ou collective, chacun des ergothérapeutes peut mettre en avant des formations complémentaires sur la communication alternative augmentée, le Makaton, l'évaluation des besoins et la préconisation d'aides techniques informatiques dans le cadre de la scolarisation, Dépistage et traitement précoce des troubles des jeunes enfants paralysés cérébraux, Troubles du spectre de l'autisme, Allégories et contes thérapeutiques, l'approche CO-OP ainsi que la participation à des colloques, des salons et des séminaires.

Les ergothérapeutes travaillent en complémentarité et en pluridisciplinarité avec les autres professionnels paramédicaux, les équipes éducatives et pédagogiques ; l'objectif des professionnels étant de permettre la meilleure autonomie et dans les meilleures conditions. Ainsi des

partenariats sont mis en place pour permettre aux usagers d'accéder à des jeux adaptés pour les enfants en situation de handicap (à ce jour, à savoir, les jeux vidéo).

L'orthophonie :

L'orthophonie est une profession règlementée par le code de la santé public. L'orthophoniste dispense des soins aux usagers de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis. L'orthophoniste contribue au développement et au maintien de l'autonomie de l'utilisateur. Il intervient sur prescription médicale.

Au regard du décret de compétence Décret n° 2002-721 du 2 mai 2002, les personnes remplissant les conditions définies, sur prescription médicale les actes professionnels suivants :

- La promotion de la santé.
- Réalisation de Bilan orthophonique.
- Réalisation d'acte de prévention et conseil.
- Traitement des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales.

Dans le cadre de la formation continue individuelle ou collective, chacune des orthophonistes peut mettre en avant des formations complémentaires telles que le Makaton, dysphagie de la prévention à l'évaluation de la prise en charge, Communication Alternative Augmentée, la morphosyntaxe. Au-delà, des formations les professionnelles peuvent participer à des colloques, des séminaires et des salons.

Les orthophonistes travaillent en pluridisciplinarité grâce à des ateliers mis en place pour les usagers. Elles partagent les temps repas avec les équipes éducatives et/ou paramédicales ce qui permet d'avoir des temps d'évaluation ou des temps de rééducation avec les usagers.

Les orthophonistes travaillent en binôme avec les ergothérapeutes. En effet, cette collaboration permet à l'utilisateur de l'aider à mieux appréhender et à bien utiliser le matériel d'ergonomie proposé aux usagers pour leur permettre d'acquérir une autonomie suffisante.

La kinésithérapie :

La Masso-kinésithérapie est une discipline de santé, une science clinique et un art, centrée sur le mouvement et l'activité humaine. La Masso-kinésithérapie, exercée dans un but thérapeutique ou non, intervient à partir d'un diagnostic kinésithérapique, notamment au moyen de techniques manuelles et instrumentales, elle favorise la santé, la bonne forme physique et le mieux-être des personnes.

Au regard du décret de compétence Décret n° 2000-577 du 27 juin 2000, les personnes remplissant les conditions définies, sur prescription médicale les actes professionnels suivants :

- Rééducation d'un système ou d'un appareil.
- Rééducation concernant des séquelles.
- Evaluation, adaptation et surveillance des appareillages.
- Rééducation d'une fonction particulière comme la déglutition, l'équilibre.

Dans le cadre de la formation continue individuelle ou collective, chaque masseur kinésithérapeute peut mettre en avant des formations complémentaires telles que l'hypnose, le bobath, les NEM, le Metayer, l'approche snoezelen, la posturologie, l'hypnothérapie et la balnéothérapie Ainsi que la participation à des colloques, des salons et à des séminaires

Les kinésithérapeutes ont accès à des salles dédiées telles que la salle snoezelen, la salle de kiné, des salles individuelles, la balnéothérapie pour mettre en place les ateliers, les actions. Ainsi ils travaillent en complémentarité et en pluridisciplinarité avec les autres professionnels paramédicaux, les équipes éducatives et pédagogiques.

Le service infirmier

L'infirmier est un métier règlementé par l'article R4311 du Code de la Santé Publique, ainsi l'infirmier(e) « donne habituellement des soins infirmiers sur prescriptions, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu ... ». Le service infirmier de l'établissement dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative afin de promouvoir, de maintenir et de restaurer la santé physique et mentale des usagers.

Au regard de leur décret de compétence les personnes remplissant les conditions réalisent les actes suivants :

- Recueil des données cliniques et épidémiologiques.
- Evaluation des soins.
- Analyse, organisation et réalisation des soins infirmiers.
- Mise en place d'actions de prévention, dépistage, formation et éducation à la santé.

Dans le cadre de la formation continue individuelle ou collective, chacune des infirmières peut mettre en avant des formations complémentaires telles que massage non médicalisé des pieds, des mains et de la tête, Réflexologie globale de rééquilibrage du corps : shiatsu, Vie affective, relationnelle et sexuelle. Elles sont également en capacité de mettre en place des ateliers santé pour les usagers avec les équipes éducatives mais également avec des partenaires extérieurs. Ces ateliers peuvent être en lien avec les campagnes de prévention nationales mais également en réponse aux besoins des usagers.

Au regard de la vulnérabilité et des besoins des usagers et sur consigne médicale, le service infirmier est amené à accompagner les usagers dans les sorties quotidiennes, accompagné d'un professionnel éducatif si nécessaire, telles que les sorties scolaires pour les usagers en inclusion scolaire, les sorties pour répondre aux besoins des usagers (vêtements, produits d'hygiène...) et les consultations médicales.

Au regard du déploiement du décret de 2022 qui exige la mise en place de référents Vie affective et sexuelle, une infirmière, un moniteur éducateur et une psychomotricienne ont eu la formation pour devenir référent. L'établissement a mis en place un groupe de travail qui œuvre à la mise en place d'ateliers, la recherche de partenaires. Ce groupe de travail est constitué de professionnels, de représentants des familles et des usagers membres du Conseil de Vie Sociale.

Les différents projets thérapeutiques visent à la fois les soins généraux et les rééducations. Celui-ci repose sur 3 domaines essentiels :

- La surveillance de l'état général et les soins habituels de prévention avec la surveillance de la croissance, le développement staturo-pondéral, le transit, l'alimentation, l'état respiratoire, l'hygiène globale, le suivi bucco-dentaire et les vaccinations.
- La surveillance et le traitement de la douleur, des manifestations épileptiques.
- La rééducation fonctionnelle avec trois types d'évolution possible : l'amélioration fonctionnelle, le maintien des capacités et la préservation du confort face à la régression des capacités.

Les prises en charge rééducatives sont individuelles ou collectives, selon les objectifs définis au projet de l'utilisateur. Les échanges entre professionnels s'occupant de l'enfant sont réguliers, permettant ainsi d'aboutir à une véritable prise en charge globale et personnalisée.

Les professionnels tiennent également compte dans la prise en charge des usagers les deux types de spécificités liés au :

- Polyhandicap avec les troubles graves de l'alimentation (fausse route), les dysfonctionnements sphinctériens majeur (dyssynergie vésico-sphinctérienne), la prévention des escarres, les crises d'épilepsie sont autant de troubles fréquents chez l'enfant polyhandicapé qui nécessite un savoir-faire et une connaissance

fine de chaque individu afin de prévenir et traiter ces symptômes consécutifs aux lésions cérébrales sévères.

- Handicap moteur : les rééducateurs visent à une autonomie maximale du jeune en exploitant les différentes possibilités motrices, sensorielles, cognitives pour les intégrer dans les activités de la vie quotidienne.

Régulièrement et par différents moyens, les familles partagent les informations, les progrès avec les professionnels.

C'est en prenant en compte les objectifs thérapeutiques que l'équipe éducative élabore le projet éducatif de l'enfant.

Le service éducatif

L'accompagnement éducatif doit permettre à l'enfant, après un temps d'adaptation, de se transformer et de s'épanouir selon le schéma de développement qui lui est propre et à travers les interactions mises en place au sein et à l'extérieur de l'unité de vie.

Ainsi cet accompagnement s'effectue à deux niveaux :

- Le projet personnalisé : permet de mettre en place les objectifs et les actions à travailler avec l'enfant et sa famille,
- Les projets de groupe : chaque groupe ou unité de vie a des objectifs spécifiques qui lui confèrent son identité et ses orientations

La réalisation du projet personnalisé d'un usager détermine le groupe au sein duquel l'enfant est intégré.

Un moniteur éducateur ou un éducateur spécialisé est référé de chaque unité. Il élabore le projet et l'organisation du service en collaboration avec les aides médico-psychologiques et les aides-soignants.

Chaque enfant bénéficie d'un référent choisi parmi l'équipe pluridisciplinaire.

Le référent est un professionnel qui est en relation constante avec tous les domaines de la prise en charge du jeune. Il est chargé de tenir à jour le dossier de vie de l'enfant, de veiller à ses besoins matériels, de préparer et d'être présent à la réunion de projet de l'enfant.

La mission de ces services rejoignent les valeurs associatives qui sont de permettre aux personnes porteuses de handicap, ou de polyhandicap, de bénéficier d'un accompagnement de qualité visant au respect de la dignité de la personne, de son intimité et de son intégrité.

L'IEM est composé de 5 unités de vie d'internat :

- «Galapagos»
- «Aquarelle»
- «Eole»

- «Don Quichotte»
- «Meuniers»

ainsi que de deux unités de semi-internat :

- «Grenadine»
- «Tournesol»

La référence éducative

Un référent est désigné pour chaque enfant au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Le référent est un professionnel qui est en contact permanent avec tous les aspects de la prise en charge du jeune.

Sa mission consiste à maintenir à jour le dossier de vie de l'enfant et à prendre soin de ses besoins matériels de préparer et d'être présent à la réunion de projet de l'enfant.

L'équipe pluridisciplinaire

Chaque membre de l'équipe a pour objectif un bien-être optimum pour le jeune accueilli tant sur le plan physique que psychologique, l'accession à une autonomie maximale dans tous les actes de la vie quotidienne, une socialisation permettant une vie relationnelle, affective et épanouie.

Afin de ne pas percevoir la prise en charge comme morcelée entre les différents domaines (éducatif, thérapeutique, pédagogique), l'usager et sa famille ont besoin de constater que les informations et les échanges sont transmis de façon quotidienne entre les différentes personnes qui l'accompagnent.

Les moyens utilisés :

- La réunion des jeunes :

Cette réunion leur permet de parler avec l'équipe éducative (bien-être, mal-être, idées d'activités, idées d'ateliers et de sorties...). Ce groupe de paroles permet de se contenir, respecter la parole d'autrui, se concentrer et échanger avec les personnes autour de la table. L'objectif est d'offrir un espace d'écoute et d'expression où la parole peut être entendue.

- Le cahier de liaison :

Il est un outil indispensable car il est le lien direct entre la structure, le service et la famille du jeune accueilli. L'équipe éducative y note chaque fin de semaine les activités, les ateliers ainsi que les sorties. Les parents peuvent l'utiliser pour toutes questions ou demande de rendez-vous.

- Les points en équipe :

Ils réunissent le référent d'unité et son équipe éducative et ont pour objectifs de permettre à l'équipe d'échanger lors de chaque prise de poste sur la vie dans l'unité (prises en charge, préparation de sorties, problèmes divers et toutes les informations relatives au service...).

- Le Projet personnalisé

Le projet personnalisé élaboré en réunion pluridisciplinaire est le document de référence qui va permettre à chaque professionnel d'aborder la prise en charge dans sa globalité. Il est élaboré une fois par an et fait l'objet d'autant de réajustements que nécessitent les besoins de l'enfant.

Les activités physiques et sportives

Grace aux activités physiques et sportives, la possibilité est donnée à l'enfant de vivre, de sentir son corps autrement, de sortir de son « carcan » pour l'accepter, de se détendre, de s'amuser, et pour ceux qui ont la possibilité, de pratiquer un sport dans le cadre de la Fédération Française de sport adapté.

L'activité sportive facilite la socialisation et l'ouverture vers le monde extérieur grâce des rencontres et des échanges avec d'autres structures spécialisées ou ordinaires.

Une diversité des activités sportives est proposée en permanence, comme l'handivoile, l'handiboxe et l'utilisation de la Joëlette pour les marches et les courses, le karaté et l'escalade.

Mais l'accessibilité à de nouvelles activités sportives s'ouvre également aux enfants en situation de handicap, ainsi ils peuvent accéder à des activités sportives nouvelles telles que le Handisurf.

Les activités éducatives

Au-delà des activités menées par les groupes de vie, l'établissement propose des activités transversales ouvertes à chacun.

Les activités de loisirs

Les activités de loisirs permettent l'épanouissement, la détente de l'ensemble des jeunes accueillis.

Les souhaits des jeunes, leurs capacités physiques et intellectuelles sont respectées. Des groupes sont ouverts à tous, suivant les possibilités et désirs de chacun.

Ces activités permettent de développer des compétences différentes comme la créativité, la motricité fine, l'écoute, l'attention ; la concentration, la mémorisation, l'imagination, l'expression qui sont travaillés au travers de différents ateliers comme le jardinage, l'informatique, le conte, la musique, la snoezelen (espace de détente et d'éveil sensoriel) et le foyer des adolescents.

Les animations

L'établissement bénéficie d'animations avec différents partenaires et dans différents domaines. Les animations peuvent être également organisées par les professionnels en interne.

Les parents, les partenaires et les établissement de l'Association sont invités à partager des temps forts tels que des repas à thème, des fêtes (carnaval, Marché de Noël) et participer aux manifestations locales.

L'équipe de nuit

L'équipe du service « bleu nuit » prend le relais et assure en binôme (une IDE, une AS/AMP) la prise en charge des jeunes des différentes unités dans les deux secteurs de l'établissement.

Un rituel se met alors en place afin d'assurer :

- La sécurité, la vigilance,
- Le confort, le bien-être,
- Les soins,
- L'apaisement, l'écoute.

La nuit est un temps d'apaisement, de récupération mais aussi parfois une transition où peuvent s'installer chez certains jeunes des difficultés d'endormissement, des angoisses qui sont prises en compte par l'équipe et partagées au bénéfice du Projet d'accompagnement de l'enfant par le biais du logiciel OGiRYS et des réunions/ temps de concertation pluriquotidiens (transmissions).

Le projet pédagogique

Conformément aux lois en vigueur (en particulier l'article 15 du Décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 et le Décret n°2009-378 du 2 avril 2009) une convention a été signée entre l'Association Cazin-Perrochaud, le ministère de l'Education Nationale et l'Agence Régionale de Santé le 18 avril 2014 en vue de la création d'une Unité d'Enseignement au sein des établissements médico-sociaux de l'association.

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment en situation de handicap, constitue une priorité nationale.

L'Unité d'Enseignement a pour mission d'assurer l'application des programmes de l'Education Nationale au sein de l'établissement dans le respect du travail pluridisciplinaire qui y est mené.

Tout usager admis au sein de l'établissement est évalué pour estimer son besoin de scolarisation.

L'équipe pédagogique tient compte de l'âge de l'enfant, de la nature de ses troubles et de ses capacités cognitives.

En fonction de ces observations et des éléments apportés par l'équipe pluridisciplinaire de l'IEM et par la famille, une proposition de scolarisation est faite pour l'année scolaire en cours.

Après une période d'évaluation de 3 mois, un bilan permet de définir les modalités de scolarisation de l'usager. Cette proposition est ajustée au besoin et un Projet de Scolarisation Individualisé est établi.

Les différents modes de scolarisation

En fonction du projet personnalisé de chaque enfant, différents modes de scolarisation sont proposés. Cependant, la priorité est toujours donnée à la scolarisation en milieu ordinaire quand cela est possible :

- Scolarisation individuelle en milieu scolaire ordinaire : Quand une scolarisation en milieu ordinaire est retenue pour un élève, que cette scolarisation soit complétée ou non par une prise en charge scolaire sur l'établissement au sein de l'école spécialisée, il doit être établi un Projet Personnel de Scolarisation (PPS) et une convention de scolarisation en milieu ordinaire est rédigée.

Une Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) se réunit au moins une fois par année scolaire avec la présence des familles, pour mettre en place un nouveau PPS ou pour évaluer et adapter un PPS existant. Un Geva-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation est rédigé.

Les modalités de cette inclusion individuelle Sont alors précisées :

- Temps de scolarisation,
- Présence d'un AESH,
- Transport,
- Matériel adapté...

- Scolarisation en Unité d'Enseignement (UE) :

Quand la scolarisation en milieu spécialisé est retenue par l'équipe pluridisciplinaire pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève, l'équipe pédagogique de l'IEM met en œuvre une série d'actions s'inscrivant dans son Projet Personnalisé et qui constitue son projet de scolarisation individualisé (PSI).

- Scolarisation en Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) :

Afin de permettre aux élèves des établissements et services médico-sociaux (ESMS) de bénéficier de l'inclusion scolaire, des Unités d'Enseignements Externalisées (UEE) ont été créées.

Il s'agit d'une externalisation des unités d'enseignement vers des écoles ordinaires.

L'IEM Les 3 moulins en partenariat avec l'Education Nationale a ouvert une UEE Primaire à l'école primaire de Groffliers. Les élèves inscrits en UEE Primaire ont entre 6 et 12 ans et bénéficient de 12h de scolarisation par semaine.

Une UEE Collège a également été créée au sein du collège du Bras d'Or à Ecuire. Des élèves âgés de 12 à 16 ans y sont scolarisés 12 h par semaine.

4.4 Les moyens matériels

Le bâtiment récent (2002) est conçu de plain-pied et occupe une surface au sol de 5000 m².

Les accès extérieurs sont aisément praticables pour les personnes à mobilité réduite.

Chaque unité de vie a été pensée comme susceptible d'accueillir à la fois des enfants porteurs d'un handicap moteur ou d'un polyhandicap.

L'affectation dans une unité de vie ne sera pas uniquement étudiée en fonction de l'orientation mais également en fonction de :

l'âge de l'enfant et de ses besoins,

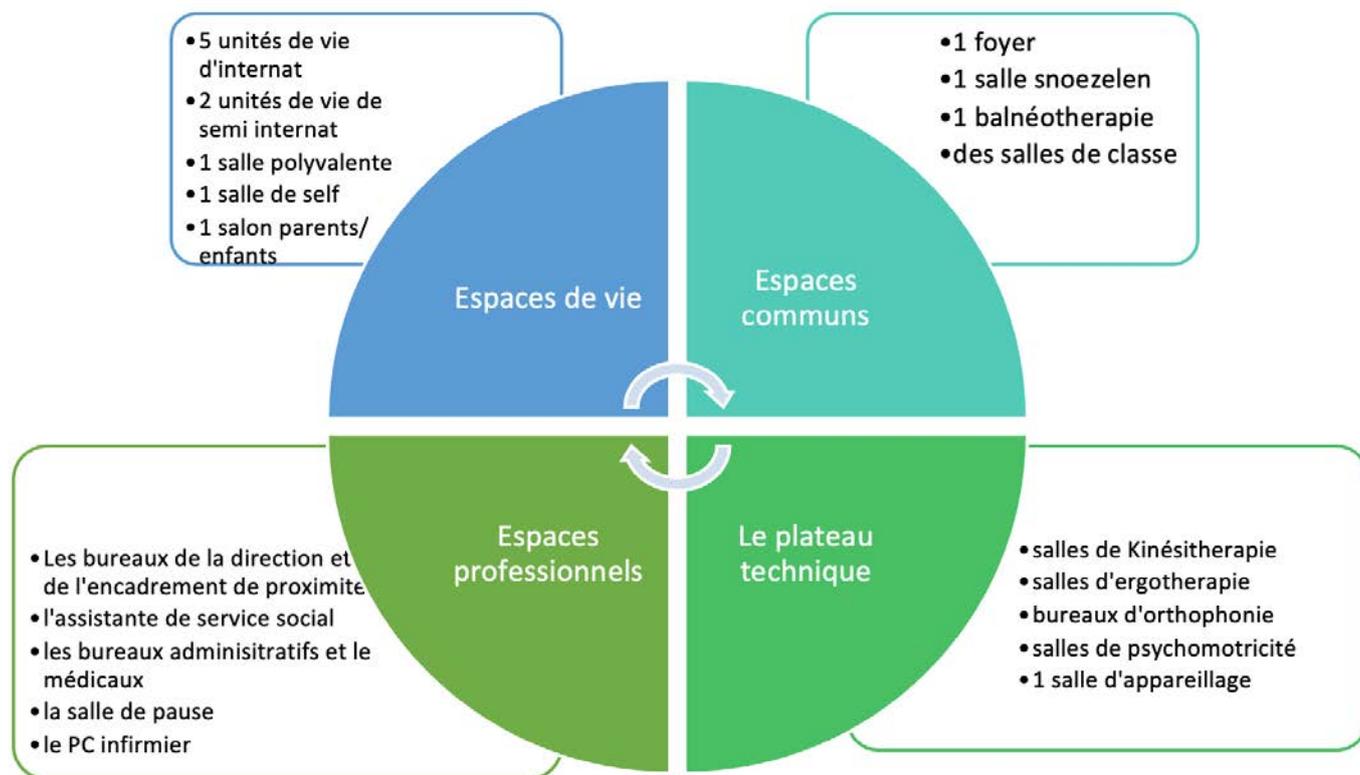
Ses compétences à développer,

Ses handicaps.

L'harmonisation de la population dans les unités de vie sera étudiée et ajustée suivant l'évolution des enfants et les demandes d'admission.

Présentation des différents espaces au sein de la structure

L'établissement possède différents espaces dédiés à l'accompagnement des enfants. Ces espaces ont été conçus pour des enfants à mobilité réduite, chaque espace est doté en matériel adapté.



Présentation des espaces extérieurs de l'établissement

L'établissement possède un parc extérieur aménagé par différents matériels mis à la disposition des usagers sous la surveillance des professionnels tels que :

- Des buts de foot,
- Une aire de jeux,
- 2 zones de balançoires PMR,
- Des bancs PMR.

La mise à disposition de différents matériels

Pour répondre aux besoins des usagers l'établissement s'est doté de différents matériels pour permettre aux usagers de pouvoir découvrir de nouvelles sensations et de répondre aux nouveaux profils d'accueil des usagers :

- D'un dôme acoustique qui permet de créer un espace calme et de retrait. Ce dôme est à la disposition des usagers.



- D'une rampe de Boccia pour permettre aux usagers de pratiquer un sport adapté avec l'éducatrice sportive et nos partenaires.



- D'un vélo électrique avec un guidon HPC qui permet à l'utilisateur de faire du vélo électrique tout en restant dans son fauteuil roulant.



Au-delà de nos dernières acquisitions, l'établissement possède différents matériels tels que des tricycles, un triporteur, un tandem, une joëlette, des chariots de snoezelen individuels, des sacs de boxe...

4.5 Ancrage des activités sur le territoire

Depuis de nombreuses années, l'IEM met en place une politique d'ouverture sur la société et sur l'extérieur en général.

Le partenariat est une forme de communication qui suppose interaction et participation. La reconnaissance de notre mission, de nos savoir-faire, passe par notre présence et notre participation active aux réseaux et partenariats locaux afin d'adapter au plus près les réponses données aux personnes accueillies.

Le partenariat peut être concrétisé par la signature d'une convention entre les deux parties (c'est le cas, par exemple, lors d'une inclusion scolaire en milieu ordinaire. La convention est alors signée entre l'IEM, la famille et l'établissement scolaire d'accueil). Mais des partenariats

moins institutionnels peuvent se développer sous forme de coopérations, d'échanges ou de mise en réseau : il n'y a alors pas forcément de convention établie.

Il se construit sur la coopération des différents acteurs mais aussi par la coordination des actions menées par les partenaires afin de réaliser un objectif commun.

Nos différents partenaires :



Ces partenariats multiples permettent d'inscrire des actions au bénéfice des enfants et des jeunes de l'établissement dans une ouverture sur l'extérieur et une dynamique de projet très favorables à leur évolution, à leur épanouissement et à leur inclusion dans le milieu ordinaire.

QUALITE & BIEN-TRAITANCE

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



5.1 Démarche Qualité & développement durable

La démarche qualité au service de l'accompagnement

Depuis 2008, l'établissement a mis en place une démarche qualité, afin d'assurer le perfectionnement et la sécurité de l'accompagnement proposé aux usagers par une amélioration continue des pratiques et organisations professionnelles. L'objectif à atteindre est d'harmoniser les méthodes, les outils et assurer la conformité des pratiques en lien avec les directives associatives, les lois et obligations de notre secteur d'activité. Cette volonté s'inscrit également dans le cadre de la loi 2002-2 et des recommandations de l'HAS.

Des moyens et des outils dédiés à la démarche

Un comité qualité (COQUAL) composé de Référents qualité, du Directeur du Département Enfants, du Responsable qualité et gestion des risques est animé par la Directrice Adjointe du Département Enfants toutes les 6 semaines. Le COQUAL a pour mission de faire un point sur le système documentaire, de suivre l'analyse des événements indésirables et de coordonner les actions à mener par les groupes de travail. Les membres de ce comité qualité ont un rôle essentiel de partage et de communication sur la démarche auprès de leurs collègues.

Pour faciliter la mise en œuvre de la démarche d'amélioration, l'établissement dispose d'un logiciel de pilotage de la gestion de la qualité Ageval. Il vient soutenir le management par la qualité.

AGEVAL est accessible par tous les professionnels, à partir d'un identifiant et d'un code personnel, y compris à distance. AGEVAL permet d'investir de nombreux axes qualité tels que la gestion documentaire, les plans d'actions, les déclarations d'événements indésirables et leur analyse, le recueil de la satisfaction des usagers comme des professionnels, les audits et la gestion des risques...

L'évaluation de l'établissement

La loi du 24 juillet 2019 a fait évoluer les modalités de l'évaluation externe dans les établissements sociaux et médicosociaux. Sur la base d'un référentiel élaboré par la Haute Autorité de Santé, les établissements mènent désormais leur évaluation tous les 5 ans. Il appartient à l'autorité de contrôle (ARS) de déclencher celle-ci selon un

calendrier qu'elle établit. Elle se réalisera en 2025.

L'établissement/service avait effectué sa dernière évaluation interne en 2018 et des axes d'amélioration avaient alors été priorités. Ce dispositif aujourd'hui disparaît et les modalités de la démarche qualité apparaissent chaque année au rapport d'activité de l'établissement.

Les réclamations et satisfaction des usagers et des familles

Le recueil de la satisfaction repose sur les échanges entre professionnels et familles, les observations menées, les échanges dans les réunions du CVS qui doit bien remplir ses missions.

Le recueil des plaintes et réclamations s'appuie à la fois sur le CVS mais également sur un registre obligatoire disponible au secrétariat permettant aux usagers, familles et visiteurs de les y consigner ils peuvent aussi y faire figurer des éléments de satisfactions. L'outil a été présenté au CVS. Dès qu'une réclamation est enregistrée sur ce document, la Direction de l'établissement ou du service y apporte une réponse.

Démarche de développement durable

L'Association Cazin Perrochaud souhaite affirmer son engagement dans le déploiement de pratiques respectueuses des principes du développement durable sur les volets, social, économique et environnemental. A ce titre, elle aspire à s'inscrire dans une politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Dans le respect des valeurs associatives, il s'agira pour l'établissement/service de veiller à la qualité de l'accompagnement des usagers ainsi qu'à la qualité de vie au travail des professionnels.

Concernant l'inscription dans une démarche d'écoresponsabilité, en lien avec l'évolution récente du cadre réglementaire (Loi Elan, Egalim2...), les travaux engagés (mise en place méthanisation, réduction du gaspillage alimentaire et tri des déchets, changement des bonbonnes d'eau par des fontaines à eau, gestion du recyclage papier, dématérialisation, mise en place de panneaux solaires, mutation vers des véhicules moins polluants...) ont vocation à se poursuivre.

5.2 Démarche Bienveillance

La bienveillance est un concept qui trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Elle est "l'enjeu d'une société toute entière, un enjeu d'humanité".

En cohérence avec ses valeurs, l'Association a donc mis en place depuis 2012 une politique de promotion de la bienveillance.

Plus récemment, dans son projet associatif 2022-2027, l'Association a formalisé ses orientations.

L'orientation n°1 est la promotion de l'autodétermination des personnes accompagnées, c'est-à-dire « la capacité à agir et gouverner sa vie à choisir et prendre des décisions libres d'influences externes exagérées » (Wehmeyer et Sands – 1966).

L'autodétermination est pour nous une valeur indissociable de toute action d'accompagnement, elle est une condition intangible de toute démarche éthique et vient étayer notre démarche de promotion de la bienveillance telle que définie ci-dessous :

« La bienveillance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. ...La bienveillance naît donc d'un équilibre entre un fond commun d'exigences permanentes – celle de répondre aux besoins fondamentaux de l'utilisateur de la manière la plus individualisée et personnalisée possible – et une interprétation puis une mise en œuvre par définition ponctuelles et dynamiques données par les professionnels au sein d'une structure déterminée. La bienveillance se définit par conséquent au terme d'échanges continus entre tous les acteurs : institutions, professionnels, usagers, familles et proches des usagers, bénévoles et parties prenantes ponctuelles de l'accompagnement. Ce n'est qu'au croisement et dans le respect de toutes ces analyses qu'une bienveillance réellement légitime peut se construire au sein des structures... »¹

Cette démarche, portée par la direction générale, les directions des établissements et services et les cadres de proximité s'appuie sur des référents et se décline au quotidien dans tous les actes d'accompagnement.

Elle repose sur 5 grands principes définis par la Haute Autorité de Santé (HAS)

Une culture partagée du respect de la personne

L'utilisateur est une personne unique, par son histoire, sa dignité et sa singularité. Chaque personne doit pouvoir trouver une réponse adaptée à ses besoins, ses sensibilités, son parcours de soin et sa trajectoire de vie.

Ce principe est fondé sur l'égalité de dignité de tous les êtres humains, qui figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et est réaffirmée dans tous les textes de référence des professionnels du secteur social et médico-social.

Une manière d'être et d'agir des professionnels dans un cadre institutionnel

Cette posture refuse sans concession toute forme de violence et d'abus d'où qu'elle émane. Cela implique que les professionnels soient soutenus et accompagnés dans le sens qu'ils donnent à leurs actes et qu'ils puissent s'appuyer sur une institution qui a défini la démarche de signalement et les mesures correctives.

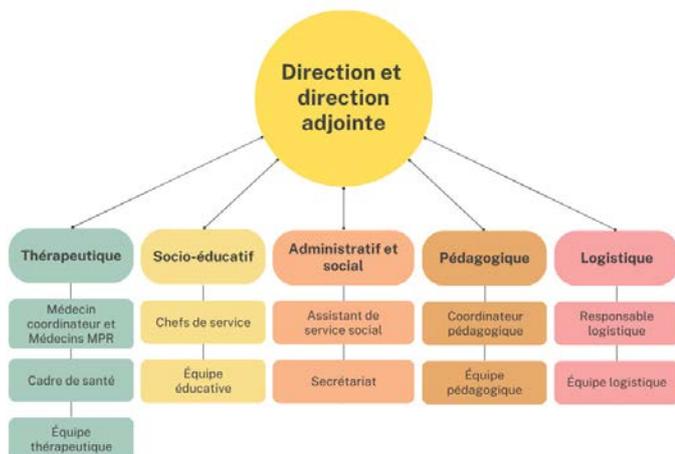
¹ La Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre - ANESM

LES PROFESSIONNELS

PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2028



6.1 L'organigramme



6.2 Les Fonctions et délégations

Conformément aux articles D315-67 - D315-68 - D315-69 - D315-70 - D315-71 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Document Unique de Délégation est approuvé par le Conseil d'Administration (CA) de l'Association.

Le Directeur du Département Enfants a reçu délégation du Directeur Général de l'Association pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement placé sous sa responsabilité.

Une feuille de délégation en fixe les contours et limites.

Les délégations données au Directeur du Département Enfants font l'objet d'une évaluation annuelle.

Le Schéma d'organisation et de fonctionnement du Département Enfants organise et structure les missions de chacun.

Les Médecins de rééducation fonctionnelle ont autorité pour réaliser les prescriptions de séances de rééducation auprès des thérapeutes (masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens).

Concernant les métiers de l'éducation, l'ensemble des professionnels est amené à réaliser les tâches du quotidien ayant trait au « prendre soin » des enfants (alimentation, hydratation, changes etc.). Chacun est associé à la réflexion d'équipe autour de ces pratiques mais l'étayage théorique est confié aux personnes ayant un diplôme au minimum de niveau III.

Les référents de groupe n'ont pas de rôle hiérarchique mais assurent une fonction transversale leur permettant d'accompagner la mise en œuvre des projets personnalisés.

6.3 Les professionnels et les compétences

Pôle d'activité	Fonctions	Effectif
ADMINISTRATION	Direction Département Enfants	0.41 ETP
	Direction Adjointe	0,41 ETP
	Secrétaire de direction	0,59 ETP
	Secrétaire RH	0.60 ETP
	Comptables	1,05 ETP
	Secrétaires des usagers / polyvalente	1.86 ETP
	Secrétaire médicale	0.85 ETP
SOCIAL	Assistant de service social	1 ETP
MEDICAL	Médecin pédiatre	0.30 ETP
	Médecins de rééducation fonctionnelle	0.55 ETP
	Médecin psychiatre	0.20 ETP
	Médecin généraliste	0.05 ETP
PSYCHOLOGIQUE	Psychologue	1 ETP
SOINS	Cadre de santé	1 ETP
	IDE	9 ETP
	Ergothérapeutes	4 ETP
	Orthophonistes	2 ETP
	Kinésithérapeutes	5 ETP
	Psychomotriciens	3 ETP
EDUCATIF	Cadre socio-éducatif	2 ETP
	Educateurs spécialisés	3 ETP
	Moniteurs Educateurs	5 ETP
	Educateur Sportif	1 ETP
	Aides Médico Psychologiques	22.60 ETP
	Aides-Soignants	24 ETP
	Agent de soins	0.86 ETP
LOGISTIQUE	Responsable logistique	0.65 ETP
	Agents des services logistiques	5.50 ETP
	Ouvriers des services logistiques	2.57 ETP

6.4 L'interdisciplinarité

Le travail interdisciplinaire trouve son sens dans l'objectif commun à chaque professionnel qui est d'apporter un bien-être optimum à l'enfant tant sur le plan physique que psychologique, de lui donner l'accès à une autonomie maximale dans tous les actes de la vie quotidienne, de concourir à une socialisation permettant une vie relationnelle et affective épanouie.

L'équipe va alors accompagner l'enfant dans sa globalité et de façon personnalisée.

Pour mener à bien notre engagement, chaque membre de l'équipe est convaincu de l'importance d'échanges réguliers concernant le jeune.

Pour les équipes : le COQUAL, les réunions thématiques et d'équipe, le Groupe d'Analyse de Pratique sont mis en place pour contribuer à cette dynamique. De nombreuses réunions viennent émailler la semaine de travail.

Un cadre de santé est chargé d'assurer le relais et la communication au sein de l'équipe médicale et paramédicale.

L'équipe de professionnels vise à développer le maximum des possibilités de l'enfant au moyen d'actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Ces actions visent à :

- L'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne,
- L'apprentissage scolaire et cognitif,
- Le développement psychoaffectif,
- L'insertion sociale,
- L'apport si nécessaire de toutes les compensations techniques et humaines.

A ce titre, des prises en charge sont faites en interdisciplinarité entre rééducateurs, éducateurs et pédagogues, la complémentarité permettant de diversifier le type de prestation. Nous pouvons citer :

- Pour les plus jeunes : groupe « éveil moteur », « sensoriel »,
- Pour les adolescents : atelier « santé », « vie pratique », « connaissance du milieu environnant ».

6.5 Le soutien aux professionnels

Les réunions

La structure a mis en place différentes réunions, elles permettent de coordonner les actions auprès des familles et des usagers telles que :

→ **Les réunions de Projet Personnalisé** : A partir des observations et des bilans de chacun, l'ensemble de l'équipe pluri et interdisciplinaire élabore en concertation avec la famille, le projet de l'enfant définissant les objectifs éducatifs, thérapeutiques, et pédagogiques, ainsi que les moyens utilisés (ex : nombre de séances de rééducation, ateliers, activités...).

→ **Les réunions d'équipe** : elles sont animées par les cadres de proximité, le cadre de santé ou la direction adjointe ainsi que le psychologue, chaque équipe ou service se réunissent pour définir et réajuster :

- L'accompagnement des enfants au quotidien,
- Le fonctionnement et les organisations du service.

Et permettre aux professionnels de :

- Verbaliser leurs difficultés,
- Trouver une écoute,
- Donner du sens au travail.

→ **La réunion Pluridisciplinaire** : hebdomadaire, cette réunion animée par les cadres de proximité, le cadre de santé ou la direction adjointe permet le passage d'informations concernant la semaine à venir (visite de parents, fêtes institutionnelles, organisation générale, transmission d'informations ascendante et descendante...).

→ **La réunion « Ecole »** : elle a lieu une fois par mois, l'équipe pluridisciplinaire et l'équipe pédagogique se réunissent pour échanger sur le parcours scolaire des élèves (progression, adaptation nécessaire de matériels pour faciliter les apprentissages...).

→ **Le point Social** : les difficultés sociales s'ajoutent parfois au handicap. L'établissement travaille de concert avec les services sociaux locaux, les tribunaux dans le cadre de placement. La concertation (entre la direction et le service social) est indispensable pour apporter conseils et soutien aux parents.

Les supports d'information et de transmission

Des outils participent également à la communication et facilite le travail interdisciplinaire comme :

Les panneaux d'affichage :

- Le panneau d'affichage des Instances Représentatives du Personnel,
- Le panneau d'affichage de l'établissement où sont notés tous les évènements de la semaine,
- La planification murale de l'emploi du temps de l'enfant dans chaque unité,
- Le panneau d'affichage du Département Enfants (avis, note d'information...),
- Le panneau d'affichage associatif (avis, informations...).

Les écrits professionnels :

- Le classeur de vie, centralisé dans l'unité de l'enfant, permet de retrouver toutes les informations essentielles dont le Projet Personnalisé,
- Le classeur de procédures et de protocoles, élaboré par les référents qualité et les professionnels concernés, propose un cadre et des repères,
- Les bilans semestriels envoyés aux familles évaluent le Projet Personnalisé,
- Le cahier de liaison accompagne l'enfant lors des allers retours domicile /établissement.

L'organisation définie permet de travailler « un vivre ensemble » tout en respectant l'individualité et l'intimité des usagers.

Il est à noter que les entretiens professionnels, les temps de transmission et les Groupes d'Analyse de Pratique contribuent également au soutien engagé de manière concrète auprès des professionnels de terrain.

L'évolution des pratiques professionnelles

Les évaluations internes et externes sont une obligation légale qui découle de la loi 2002-02 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'évaluation a deux objectifs principaux :

- Obtenir la garantie que les droits et les attentes des usagers sont au centre des préoccupations,
- Évaluer la qualité des activités et prestations délivrées au regard des procédures, des références et des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.

L'évaluation a pour vocation d'être portée par tous les professionnels. Il s'agit de mettre en synergie une démarche de progrès y compris par la capacité à identifier des dysfonctionnements ou insuffisances et à les assumer pour avancer.

Afin de sensibiliser et de dynamiser les personnels pour optimiser la mise en place et le suivi de l'évaluation de l'établissement, des professionnels sont identifiés avec pour mission de faire vivre la démarche continue de la qualité : les référents qualité de l'IEM animent avec la direction, le COQUAL lui-même composé de salariés de toutes catégories professionnelles.

Le respect de l'autre étant un premier rempart contre la maltraitance il y a des discussions entre jeunes et professionnels. Ces rencontres quelques fois informelles sont l'occasion d'échanger les idées sur les droits et les devoirs de chacun, c'est aussi l'occasion de s'écouter et de s'entendre.

Les référents qualité interviennent dans les unités de vie pour une sensibilisation aux gestes de tous les jours ; l'intérêt du regard extérieur permet le questionnement, la réflexion commune et le partage des idées qui autorise l'avancée dans les pratiques en termes de bientraitance.

Lors des réunions d'équipe, il y a réflexion sur les pratiques professionnelles en présence et avec l'aide du psychologue, ceci afin de faire passer aux équipes les notions fondamentales sur les pratiques professionnelles dans le cadre de la bientraitance.

Un registre d'évènements indésirables est ouvert. Il permet l'analyse et la mise en place d'actions correctrices et la réflexion en termes de bientraitance.

Un référent bientraitance est nommé et formé à la bientraitance. Celui-ci assiste les référents qualité afin de promouvoir la notion de bientraitance à l'ensemble des professionnels.

Des référents vie affective et sexuelle sont nommés et formés pour veiller à l'effectivité des droits des personnes en matière de questionnements et de mise en œuvre des pratiques autour de la vie affective et de la vie sexuelle. Ils seront également des professionnels ressource et seront en capacité de mobiliser les ressources disponibles pour répondre au mieux aux besoins des usagers.

Des formations à «l'analyse systémique au service de la bientraitance institutionnelle» destinées à l'ensemble des professionnels de l'IEM sont réalisées chaque année par un organisme extérieur spécialisé.

Il est important de considérer le jeune accueilli comme

un sujet de droit avant d'être un sujet de soins, nous nous efforçons chaque jour de l'avoir à l'esprit.

Enfin, dans le même esprit, nous mettons en place des séances d'analyse de pratique animées par un intervenant extérieur pour :

- Analyser les actes et gestes posés par les professionnels dans le cadre de l'exercice de leur métier,
- Trouver un espace ressource quand il faut faire face à des événements difficiles (décès, agression...), un espace de discussion de l'activité réalisée pour l'améliorer,
- Travailler sur les implications affectives des personnes,
- Échanger autour des conséquences de l'activité des personnes qui y participent.

L'accompagnement au changement des pratiques professionnelles se construit petit à petit de façon quotidienne, tout au long de la carrière professionnelle du salarié. Il s'évalue au travers d'outils tels que les GAP, les entretiens professionnels ou encore la formation continue.

La formation permet, elle, le partage de connaissances et savoirs ; le travail en équipe pluridisciplinaire tel qu'il est mené devient alors source de richesse.



CAZIN PERROCHAUD
association

association reconnue d'intérêt général

42 avenue Charles Roussel

62600 Berck-sur-Mer

03 21 89 17 20

association@cazinperrochaud.fr

www.cazinperrochaud.fr